

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement « ANDI », informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 02/ANDI/2018, paru dans les quotidiens nationaux ECH-CHAAB du 19/11/2018 et EL MOUDJAHID du 19/11/2018 ainsi que le BOMOP n° 1626 de la semaine du 25/11/2018 au 01/12/2018, pour l'acquisition, en lot unique, de matériel informatique au profit des guichets uniques décentralisés de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, ouverts au niveau des 10 wilayas déléguées du sud, désignés comme suit :

- Cent dix (110) micros ordinateurs ;
- Trente (30) imprimantes laser ;
- Dix (10) scanners de numérisation ;
- Cent dix (110) onduleurs pour micros ;
- Dix (10) disques de stockage externes.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est attribué provisoirement comme suit :

Soumissionnaire	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise	Montant de l'offre en TTC (DA)	Note technique	Délai de réalisation	Critères de choix
SARL TRIOMPHAL BUSINESS MACHINES	000716129023151	11.434.666,56	59,5	30 jours	Le seul soumissionnaire pré-qualifié techniquement

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché, peut introduire un recours, dans les dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux, auprès de la commission sectorielle des marchés publics du Ministère de l'Industrie et des Mines. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les autres soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière sont invités à se rapprocher des services de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI), au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cet avis, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.